

BALEINE

N°211 MARS 2023

Les Amis de la Terre France

DEPUIS 1971



PAR KHALED GAÏZZ, PRÉSIDENT DES AMIS DE LA TERRE FRANCE

L'année 2022 nous l'a rappelé plus d'une fois : nous devons impérativement changer de cap pour aller dès maintenant vers des modèles de sociétés plus résilients, plus solidaires, respectueux des écosystèmes et en harmonie avec le vivant. Aux Amis de la Terre, nous faisons tout notre possible pour que 2023 soit un pas de plus vers la concrétisation de ce changement de système. Sous la pression de la mobilisation citoyenne et grâce à notre travail de plaidoyer, le gouvernement devra enfin le courage d'entériner des mesures ambitieuses pour la justice sociale et le climat.

Il y a un an, le début de l'invasion de l'Ukraine répandait une onde de choc à travers toute l'Europe. Depuis un an, cette guerre et la politique de Poutine nous rappellent la nécessité et l'urgence de se défaire de notre dépendance aux énergies fossiles et nucléaires.

Cette libération de notre dépendance aux énergies sales devra passer par des mesures de sobriété. Toutefois, pas question de demander aux ménages les plus défavorisés et souffrant de précarité énergétique de faire plus d'efforts ! La sobriété que nous défendons est une sobriété juste et équitable, qui doit s'appliquer aux particuliers et aux grands gagnants de la société de consommation, surtout pas aux écoles ni au service public.

Ces avancées, que nous arrachons les uns après les autres, sont le fruit de luttes et d'une détermination à toute épreuve. Nos victoires ont lieu grâce à vous, grâce à notre engagement commun pour l'environnement et la justice sociale. Continuons à agir ensemble pour dessiner un monde meilleur pour 2023 !

EN CHIFFRES

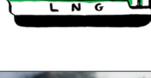


2,8 milliards

C'est le nombre de vêtements mis en marché chaque année en France, soit 42 nouveaux vêtements par personne.

+171 %

C'est l'augmentation des importations européennes de gaz de schiste américain, depuis le début de l'invasion de l'Ukraine.



19,1 milliards d'euros

C'est le bénéfice net de Total en 2022. Un bénéfice record pour la major pétro-gazière, au mépris de l'environnement et du climat.



PAR JULIA ORAIN / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

VICTOIRE !

Le pétrolier Shell condamné à payer 15 millions d'euros à des communautés nigériennes affectées

Les pollutions, causées par des fuites dans les



DU CÔTÉ INTERNATIONAL

© Les Amis de la Terre Pays-Bas / Mithra Daryanto

Nos collègues des Amis de la Terre Pays-Bas ont clôturé l'année 2022 en beauté ! Après 15 ans de bataille judiciaire contre Shell, le géant pétrolier a été condamné à verser une compensation de 15 millions d'euros aux communautés nigériennes affectées par des déversements de pétrole dans leurs villages.

Aux côtés d'agriculteurs et pêcheurs nigériens qui avaient perdu leurs moyens de subsistance à cause des pollutions, les Amis de la Terre Pays-Bas avaient engagé en 2008 une procédure judiciaire contre le siège de Shell à La Haye. L'issue de cette affaire est un cas sans précédent : pour la première fois dans l'histoire, le siège d'une multinationale a été tenu responsable des conséquences des activités de sa filiale dans un autre pays. La nouvelle norme est posée : dès lors, les grands

pipelines, se sont déroulés entre 2004 et 2007 dans les villages d'Oruma, de Goi et d'Ikot Ada Udo au Nigeria. En raison de la pollution pétrolière, la mortalité infantile dans le delta du Niger est deux fois plus élevée que dans le reste du pays.

Les pollutions, causées par des fuites dans les

À Metz, une cinquantaine de panneaux de 8m² sont allumés de 6 heures à 1 heure du matin. Ils restent donc allumés toute la journée ! C'est un gâchis tout à fait légal, malgré l'alerte d'EcoWatt.

PAR JÉRÉMY MATEUCCY / LES AMIS DE LA TERRE MOSELLE

ÉCRANS LUMINEUX ALLUMÉS LA NUIT : Metz, mauvaise élève

En France, 12 000 panneaux rétroéclairés ne sont pas équipés d'horloge et sont donc allumés en même temps que l'éclairage municipal. Certaines municipalités éteignent elles-mêmes l'éclairage, mais d'autres, comme Metz, ne font rien : ni extinction la nuit, ni mise en demeure d'installer des horloges pour les centaines de panneaux de 2m² qui restent allumés toute la nuit.

Les panneaux numériques qui pullulent dans nos villes utilisent environ 400 watts.heure par mètre carré. Ils ont, comme pour les panneaux rétroéclairés, l'obligation d'être éteints de 1 heure à 6 heures. Or, nous constatons qu'ils sont généralement allumés 24h/24 et que lorsque l'on croit le panneau éteint, c'est généralement seulement l'affichage qui est suspendu. Aux Amis de la Terre Moselle, nous nous mobilisons sur le sujet et interpellons les élus-e pour mettre fin à cette hérésie, qui est à l'œuvre à l'heure où tous les efforts devraient être tournés vers la sobriété.

L'ACTU DU TRIMESTRE

PAR PIERRE CONDAMINE / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

TEXTILE : POUR EN DÉCOUDRE AVEC LA SURPRODUCTION

30 C'EST LE NOMBRE DE FOIS QUE L'ON POURRAIT RECOUVRIR PARIS AVEC TOUTS LES VÊTEMENTS MIS EN VENTE EN FRANCE CHAQUE ANNÉE.



© Martin Bennett / AFP

S'il fallait incarner la surproduction, il n'y aurait pas de meilleur candidat que l'industrie du textile et de la mode. Abondance des quantités produites, dépassement des limites planétaires et incitations croissantes à la consommation sont les attributs d'une industrie qui produit toujours plus et détruit toujours plus.

En témoignent les tendances de l'industrie ces dernières années : en 20 ans, la production de vêtements a doublé pour atteindre près de 3 milliards de pièces mises en marché en France. Au niveau mondial, ce sont plus de 100 milliards de vêtements qui sont produits chaque année. Une augmentation inversement proportionnelle à la durée d'usage des vêtements, divisée par deux et qui parfois ne dépasse pas les 7 utilisations... Après le plastique, c'est au tour du textile de devenir à usage unique.

Cette fuite en avant n'est pas liée au hasard. Elle est la conséquence de stratégies commerciales agressives visant à capter le plus de parts de marché, peu importe le niveau de la demande. À l'heure de l'ultra fast-fashion et ses algorithmes capables

de concevoir 10 000 nouveaux modèles par jour, la demande n'est plus satisfaite, mais créée. L'enseigne chinoise Shein, dont le modèle est basé uniquement sur la vente en ligne, est l'incarnation la plus extrême de cette logique. Moins de 10 jours après avoir repéré une tendance, l'enseigne est capable de mettre en marché un modèle de vêtement y correspondant. Au-delà du renouvellement permanent de ses collections, Shein ne tarit pas d'imagination pour inciter à toujours plus acheter : promotions incessantes et pièges à utilisateurs sont omniprésents sur leur boutique en ligne.

Cette course à la production et aux prix toujours plus bas s'accompagne d'impacts désastreux, pour l'environnement comme pour les droits des travailleurs et travailleuses de l'industrie. La production textile est responsable de près de 10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, et porte une responsabilité encore plus lourde lorsqu'il s'agit de pollution des cours d'eau et d'usage de pesticides. De même, les conditions de travail dans les ateliers délocalisés en Asie sont les plus souvent déplorables : salaires

dérisoires (quand ils ne sont pas inexistant), harcèlement et travail forcé sont les conditions sine qua non de prix aussi bas.

Face à ce système de production frénétique, les réponses politiques demeurent insuffisantes. Le mythe du recyclage à l'infini et la multiplication de labels verts semblent être les seuls outils réglementaires à disposition des législateurs. Pourtant, loin d'enrayer la logique du business-usual, ces mesures la légitiment : si tout est vendu comme recyclable et soi-disant durable, pourquoi réduire la production ? Or, la réalité est bien plus complexe : les dispositifs de recyclage et de réemploi, encore trop immatures, ne sont que le cache-misère d'une industrie mortifère. Il est urgent de réduire et encadrer la production, en interdisant la mise en marché de vêtements issus de l'exploitation des individus ou de l'environnement. En parallèle, la production locale doit être favorisée. Moins émetteur de CO₂, et respectueux de ses travailleuses, le textile local doit être capable d'incarner ce « moins, mais mieux » dont nous avons tant besoin.

LE DOSSIER

PAR COLINE SOVRAN / CHARGÉE DE PLAIDOYER À TERRE DE LIENS

COUP DE PROJECTEUR SUR... L'ACCAPAREMENT DES TERRES AGRICOLES

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2020, la France ne comptait plus que **390 000 fermes** (contre 600 000 vingt ans plus tôt)

La taille moyenne des fermes a doublé en **30 ans**



« La liberté s'arrête là où commence celle des autres ». Visiblement, celle d'entreprendre échappe à cet adage. En effet, en 2017, le Conseil constitutionnel censurait des dispositions de la loi relative à la lutte contre l'accaparement des terres agricoles. Comment imaginer de l'accaparement des terres en France, alors que le pays figure parmi les plus avancés en termes de régulation ? Ce phénomène insidieux est à l'œuvre sous des formes complexes... Plus discret que l'achat de terres, le transfert de parts de société ! Les sociétés d'exploitation agricole représentent aujourd'hui 42 % des fermes en France.

« qui autorisent l'entrée à leur capital d'associés non-exploitants ». Lorsque ces sociétés possèdent des terres, les preneurs de parts sociales – qui ne sont pas nécessairement des agriculteur-ices – deviennent propriétaires de terres. C'est ainsi que le marché des parts sociales est progressivement devenu un marché parallèle des terres agricoles.

Aujourd'hui, les sociétés à capital ouvert représentent 11 % des fermes et contrôlent 14 % de la surface agricole. C'est deux fois plus qu'il y a vingt ans. Une étude – jamais rendue publique – sur les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime révèle que 48 fermes de plus de 200 ha sont en fait réunies en seulement 19 sociétés différentes, qui sont les centres de décision stratégiques et contrôlent des surfaces largement supérieures aux seuils légaux. Ainsi, quand le recensement

décompte 390 000 fermes en France en 2020, le chiffre réel est probablement bien inférieur.

L'accaparement peut être le fait d'agriculteurs, mais aussi d'investisseurs financiers (banques et assurances), ou d'acteurs industriels s'intéressant aux terres pour mieux maîtriser leur chaîne de production et ainsi communiquer sur du « produit en France ». Bien plus qu'une transaction foncière à grande échelle, l'accaparement des terres est surtout l'accaparement du droit de décider de leur usage, sans veiller à en préserver la fertilité et les écosystèmes, et sans contribuer à des besoins des populations locales.

EN SAVOIR PLUS : bit.ly/3YnHkks

Un mouvement invisible d'accaparement des terres agricoles

PAR JOSEPH D'HALLUIN ET MANON CASTAGNE / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

LA TERRE AUX PAYSAN.NES L'AGRO-INDUSTRIE HORS CHAMP !

AU COURS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE, AVEC LA VAGUE MASSIVE DE DÉPARTS EN RETRAITE DES AGRICULTEUR-ICES ACTUEL-LES, ENVIRON LA MOITIÉ DES TERRES AGRICOLES VA CHANGER DE MAIN. OR, LA DYNAMIQUE EN COURS, C'EST DES FERMES DE PLUS EN PLUS GRANDES AU PROFIT DE QUELQUES GROS AGRI-MANAGERS, PLUS PROCHES DES FINANCIER-ES QUE DES PAYSAN.NES.

Pour les Amis de la Terre, il ne peut y avoir de vraie transition agroécologique en France dans ce contexte. Dans un nouveau rapport, nous faisons un état des lieux et des propositions concrètes pour favoriser un modèle plus vertueux.

tion de 1 300 hectares ! En Camargue, une multinationale gère une exploitation de 1 300 hectares de riz ! Les deux grandes victimes de cette dynamique ? L'emploi et l'environnement.

PAS D'EMPLOI PAYSAN SANS PARTAGE DES TERRES

Or, plus les exploitations sont grandes, moins elles font travailler d'humains. Certes, la destruction de l'emploi agricole est également liée à la mécanisation, mais l'accaparement par agrandissement accélère et renforce cette dynamique. Une grande exploitation de 100 hectares emploie en moyenne 2,4 personnes, tandis qu'une petite exploitation en emploie 4,8. Entre 2010 et 2020, 100 000 fermes et 80 000 emplois agricoles salariés ont disparu, et la concentration des terres est un facteur déterminant de cette hémorragie. Autre problème majeur : avec la concentration des terres, il devient de plus en plus difficile de s'installer. Avec des exploitations de plus en plus grandes, le montant initial pour s'installer devient prohibitif. Cette dynamique entraîne une diminution du nombre de travailleur-euses de la terre, mais aussi plus de salariées sous statuts précaires. Le tout encourage la désertification rurale et tous les problèmes qui vont avec.

PAS D'ÉCOLOGIE SANS PARTAGE DES TERRES

La concentration des terres agricoles est également un problème écologique. L'accroissement de la taille des fermes accompagne, voire rend nécessaire, l'adoption d'un modèle agricole hyper industrialisé, avec tout l'arsenal de conséquences écologiques qui le caractérise. Arasement des haies, retournement des prairies au profit de cultures céréalières, simplification des cultures qui entraîne un usage accru de pesticides, les pratiques : les dates, les doses de traitement, l'assolement, sont pensés pour optimiser le temps de travail, et non plus selon ce qui serait bénéfique d'un point de vue agronomique. Résultat : des pollutions généralisées qui impactent les écosystèmes déjà fragilisés par la simplification. En parallèle, l'accaparement bloque le développement de l'agroécologie, une agriculture par définition diversifiée et intense en emploi (plus qu'en intrants chimiques).

UNE MESURE D'URGENCE POUR STOPPER LE DÉSASTRE

« La liberté d'entreprendre n'est pas la liberté de tout prendre ». Au-delà du slogan, les Amis

de la Terre proposent une solution phare pour contrer cette dynamique que les pouvoirs publics refusent d'affronter avec détermination. On ne peut s'accommoder de ce que des agris-managers et entreprises de l'agro-industrie puissent se construire des empires de plus de 2 000 hectares ! En dominant le marché du foncier agricole, ces acteurs barrent l'accès à la terre aux nouveaux-élus agriculteur-ices. Afin d'assurer au plus grand nombre la liberté d'entreprendre et de cultiver la terre, il est urgent de plafonner le nombre d'hectares qu'une même personne physique peut contrôler, quelles que soient les modalités par lesquelles elle contrôle ses terres. Nous proposons qu'aucune personne physique ne puisse contrôler plus de 300 hectares, qu'elle soit directement propriétaire, locataire (ou par de fermage) ou actionnaire dominant d'une société contrôlant des terres. Bien sûr, la mesure doit prévoir des exemptions pour les structures collectives au service de la transformation écologique de l'agriculture.

EN SAVOIR PLUS : bit.ly/3EgeEgv

SIGNER LA PÉTITION POUR RÉGULER L'ACCAPAREMENT DES TERRES : bit.ly/3mC6PRP

INTERVIEW PAR JULIA ORAIN / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Flore Berlingen

TRICOTERIE ET ANCIENNE DIRECTRICE DE ZERO WASTE FRANCE

QUEL EST LE SUJET DE VOTRE DERNIER LIVRE, PERMIS DE NUIRE – SOUS LE RÉGIME DES POLLUEURS-PAYEURS (ÉDITIONS RUE DE L'ÉCHÉQUIER) ?

Ayant longtemps travaillé sur la problématique des déchets, mon point de départ est le fonctionnement des filières de « responsabilité élargie du producteur » (REP). Les producteurs sont soumis à une écocontribution obligatoire destinée à financer la fin de vie des objets neufs. Autrement dit, le pollueur est payeur... mais aussi décideur, car ce sont les producteurs eux-mêmes qui assurent la gestion et le récoût. Les acteurs du recyclage et des écocontributions sont quant à eux financés par la source même du problème, ce qui pose des

conflits d'intérêt ou de valeur évidents. Permis de nuire explore le principe de ce principe du « pollueur-payeur » et présente ses nombreux écueils.

EN QUOI LE PRINCIPE DU « POLLUEUR-PAYEUR » EST-IL PROBLÉMATIQUE ?

Ce principe, fondamentalement libéral et individualiste, est théoriquement en économie, a été repris dans le droit de l'environnement. Les pollutions sont actées comme des externalités négatives des activités économiques : des dommages collatéraux, qu'il suffirait de réintégrer au modèle économique des entreprises pour compenser les dégâts causés. Cette compensation des destructions environnementales implique donc de mesurer la valeur mo-

nétaire des écosystèmes détruits. C'est une vraie libéralisation du vivant qui est à l'œuvre.

QUE PRÉCONISEZ-VOUS ?

Réformer les dispositifs inspirés du principe du pollueur-payeur (les filières REP, mais aussi toutes les formes de compensation) ne suffira pas. La compensation ne doit pas la colonne vertébrale de toute politique environnementale. Au lieu de décaigner la responsabilité de notre avenir à des mécanismes de transaction financière, il faut regarder du terrain sur le champ du politique, en ayant le courage d'aller vers des débats de libération sur la pertinence et l'utilité de certains produits ou projets d'infrastructures.

DU CÔTÉ DES ALTERNATIVES

PAR JULIA ORAIN / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

La Ferme des Trois Parcelles, nouveau visage de l'agriculture

Créée il y a 4 ans dans le Loiret, la Ferme des Trois Parcelles est un véritable pied-de-nez à l'agriculture conventionnelle. Une preuve de plus qu'il est possible de concevoir l'agriculture différemment. Avec un démarrage à 0,8 hectare en 2019, la ferme s'étend aujourd'hui sur 60 hectares, atteignant ainsi la taille moyenne des exploitations françaises.

Les neuf personnes qui travaillent sur la ferme cultivent la terre sans aucun pesticide. Aux Trois Parcelles, rien d'autre que du bicarbonate de soude et du vinaigre blanc !

En faisant du maraîchage diversifié, la ferme bénéficie d'une bonne capacité d'adaptation aux aléas climatiques. Ici, le maître mot est « autosuffisance ». La ferme cultive aussi des céréales, qui consti-

tuent une nourriture idéale pour les poules pondeuses. Des arbres sont plantés dans les parcelles, pour apporter de l'ombre aux cultures et enrichir la terre en matière organique. L'épandage et le blé sont transformés sur place en farine, avec laquelle Simon et ses acolytes font leur pain. Leur objectif ? Avoir dans leurs parcelles l'équivalent de ce qu'il aimerait avoir dans leurs assiettes.

L'équipe, qui ne vend qu'en circuits courts, prend chaque de ses décisions en réponse aux enjeux écologiques. Comme quoi, le politique est partout. Même dans les lentilles.

EN SAVOIR PLUS SUR LA FERME DES TROIS PARCELLES : bit.ly/3lTdf4g

EN DREIF

DU CÔTÉ DE LA RÉSISTANCE

PAR MATHILDE MANTEUX / LES AMIS DE LA TERRE FRANCE

Une lutte contre l'impunité des multinationales décidément semée d'embûches...

Mardi 28 février 2023 aurait pu être une journée historique pour les droits humains et l'environnement. Malheureusement, le 28 février restera comme une occasion manquée de limiter les activités mortifères de Total en Ouganda et en Tanzanie. Après plus de trois ans de bataille judiciaire, la décision du juge des référés du Tribunal de Paris, qui déclare nos demandes irrecevables, est une rude épreuve pour la nôtre. Selon Dickens Kamugisha, directeur de l'une des associations parties prenantes à l'action en justice, c'est « une étonnante déception pour les associations et communautés affectées en Ouganda et Tanzanie, car ils avaient placé leurs espoirs dans la justice française ».

Après une lutte acharnée pour décrocher en 2017 une loi sur le devoir de vigilance

des multinationales - qui tient responsables les multinationales des impacts humains et environnementaux de leurs activités (et celles de leurs filiales et sous-traitants) en France comme à l'étranger -, les Amis de la Terre, Survie et quatre associations ougandaises furent les premières organisations à engager des actions sur son fondement. En se basant sur des arguments de procédure, les juges ont rendu une décision particulièrement contestable. Pour autant, cela ne laisse pas le champ libre à Total pour continuer de bafouer les droits humains et mettre en péril la biodiversité et le climat, car la lutte continue. La mobilisation citoyenne contre les projets de Total ne cesse d'augmenter, tandis que les juges n'ont toujours pas examiné le cœur du dossier, à savoir les manquements de Total à son devoir de vigilance. Affaire à suivre, donc...

Oui, je soutiens les actions des Amis de la Terre !

FAIRE UN DON

Les Amis de la Terre France

LE COURRIER DE LA BALEINE N°211 / MARS 2023 N° CCPAP 0419 G 86222 / ISSN 1969 9212 Les Amis de la Terre - 01 48 51 32 22 MUNDO-M, 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil france@amisdelaterre.org www.amisdelaterre.org DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Khaled Gaïzz RÉDACTEURS ET RÉDACTRICES Khalel Gaïzz, Président des Amis de la Terre France ; Jérémie Matteucci, des Amis de la Terre Moselle ; Pierre Condamine, des Amis de la Terre France ; Coline Sovran, de Terre de Liens ; Joseph D'Halluin et Manon Castagné, des Amis de la Terre France ; Mathilde Manteaux, des Amis de la Terre France COORDINATRICE DE LA PUBLICATION Julia Orain • 01 48 51 32 22 julia.orain@amisdelaterre.org GRAPHISME ET MAQUETTE Zeldia Mauger mauger.zeldia@gmail.com IMPRESSION Nautilus Classic blanc FSC Recycled 100% 100 g/m² STIPA • stipa.fr ROUTAGE Presse-Pluriel • contact@pressepluriel.fr